

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 OCTOBRE 19H30**

L'an deux mil vingt-et-un le quinze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 08 octobre 2021, s'est réuni en session **ordinaire** à la mairie, sous la présidence de Monsieur Henri ALFANDARI, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Henri ALFANDARI, Alexandra BODARD, Emmanuel BOURGEAULT, Katia BOURREAU, Pascal DUPONT, Olivier FLAMAN, Francis GAUTHIER, Henry MARCHAIS, Laurence MARINIER, Catherine MERLET, Aline VERMEULEN, Beatrice KERGOURLAY, Bernard BALLU, Charles Bernard GLIKSOHN, Jean-Jacques HERVET (retard, arrivé à 20h05).

Absents excusés : Nathalie RENARD, Sébastien FAVRE-BONVIN, Rolande ROUCHE, Christophe MEUNIER

Procurations de vote: Sebastien FAVRE-BONVIN à Catherine MERLET, Nathalie RENARD à Henry MARCHAIS, Christophe MEUNIER à Francis GAUTHIER

Secrétaire de séance : Beatrice KERGOURLAY

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 10 septembre 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une décision modificative à l'ordre du jour pour le règlement de facture URBA37.

Le Conseil **accepte** à l'unanimité de rajouter cette décision modificative à l'ordre du jour.

2021-40 : DECISION MODIFICATIVE 2 – RESTAURATION EGLISE

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'approvisionner le budget principal, en investissement afin d'honorer la dépense au chapitre 21 – immobilisations corporelles, Article 21318 Autres Bâtiments Publics opération 339 Restauration de l'Eglise.

Chapitre 21– Article 21318 opération 339	+ 23 864 €
Chapitre 11 – Article 615221	- 23 864 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité cette décision modificative.

2021-41 : DECISION MODIFICATIVE 3 – ACQUISITION MAISON MOREAU

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'approvisionner le budget principal, en investissement afin d'honorer la dépense au chapitre 21 – immobilisations corporelles, Article 21318 Autres Bâtiments Publics

Chapitre 21– Article 21318	+ 82 300 €
Chapitre 11 – Article 615221	- 82 300 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité cette décision modificative.

2021-42 : DECISION MODIFICATIVE 4 – ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'approvisionner le budget principal, en investissement afin d'honorer la dépense au chapitre 21 – immobilisations corporelles, Article 21318 Autres Bâtiments Publics

Chapitre 21– Article 21318	+ 35 000 €
Chapitre 11 – Article 615221	- 35 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité cette décision modificative.

2021-43 : ACCEPTATION DES DONS VERSES A LA COMMUNE

Ce point est supprimé, une autorisation a été donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 pour l'encaissement des dons et legs.

2021-44 : ENCAISSEMENT DES DONS POUR LA SOUSCRIPTION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Ce point est supprimé, une autorisation a été donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 pour l'encaissement des dons et legs.

2021-43 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire présente la liste des subventions sollicitées par les associations.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes afin qu'une seule délibération soit prise pour l'ensemble des associations.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux membres d'associations concernées par des subventions ne doivent pas prendre part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la liste des subventions (jointe en annexe) et en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à verser les sommes accordées.

Il est ajouté que plusieurs associations bénéficient d'une augmentation du montant de la subvention accordée cette année. Cette revalorisation ne sera systématiquement reconduite chaque année.

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'approvisionner le budget principal, en investissement afin d'honorer la dépense au chapitre 20 – immobilisations Incorporelles, Article 2031 Frais d'étude

Chapitre 20– Article 2031	+ 19 000 €
Chapitre 20 – Article 202	- 19 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité cette décision modificative.

Décisions et informations :

Décisions :

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la réfection de l'atelier communal.
- Le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du contrat de M. Teddy MARQUENET, agent technique, pour une durée de 3 mois soit du 6 octobre au 06 décembre 2021 inclus.
- Monsieur le Maire informe de la décision d'encaissement du don pour un montant de 500€, reçu de la société Retromobile.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision d'encaissement du don de 50 € versé fait pour la réfection de l'église.
Monsieur le Maire informe que l'ensemble des dons reçus pour l'aide au financement des travaux de l'église seront reversés à la souscription de la fondation du patrimoine.

Informations :

- Organisation du panel relatif au projet Agnès Sorel
Il est décidé que la municipalité tiendra un stand lors de la foire aux marrons afin de parler du panel et de motiver un maximum de personnes à y participer. A noter que les personnes intéressées s'engagent à participer à au moins une réunion avant la fin de l'année.
- Organisation de la réunion Publique du samedi 20 novembre.
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les points qui lui paraissent importants d'aborder lors de cette réunion.
Les thèmes abordés seront diffusés dans la newsletter début novembre.
Monsieur le Maire confie qu'il est préférable de ne pas trop aborder de thèmes afin que le public ait le temps de prendre la parole, ce qui est l'un des objectifs principaux de cette réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame KERGOURLAY fait remonter que par temps de pluie le sol devient glissant sur les pavés. Monsieur le Maire indique qu'elle a raison et que les conseillers doivent rappeler à chacun la nécessaire prudence par temps de pluie.

- Monsieur GLIKSOHN informe que des personnes aimeraient avoir des informations sur la mise en place de la fibre optique sur la commune. A noter que pour les habitations situées à l'extérieur du bourg, la fibre passera en aérien. Monsieur le Maire précise que les habitants doivent être informés que la ligne sera tirée jusqu'à leur habitation si et seulement si une gaine est prévue au préalable à cet effet.
- Monsieur BALLU demande des précisions à Monsieur Flaman au sujet du classement en zone constructible de la Varenne.
- Monsieur GAUTHIER indique que des problèmes de réglage de l'éclairage public persiste. Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous avec le prestataire est prévu en semaine 43.
- M. Hervet signale que les informations du site internet de la mairie ne sont pas suffisamment mise à jour. Monsieur le Maire explique que le secrétariat de mairie fait face à un défaut de personnel depuis quelques mois et que l'organisation doit être revue à ce niveau.
- Monsieur MARCHAIS s'inquiète de savoir où en est la demande de passage en zone urbaine de la Clemencerie. Monsieur le Maire et Monsieur Flaman ont rendez-vous avec le STA lundi 18 octobre pour relancer ces travaux.
- **Foire aux marrons** : Madame BODARD indique que la mise en place des exposants se fera à partir de 5h30 et que de ce fait demande si le réglage de l'éclairage public peut être modifié. Monsieur le Maire remercie le travail du Comité des Fêtes et du Conseil Municipal.
- Concernant la mise en place de caméras de surveillance, des devis ont été demandés, Monsieur Flaman pourra probablement exposer ce point lors du prochain conseil.
- Madame Marinier informe le conseil qu'elle s'est inscrite pour participer à une réunion mercredi 20 octobre sur le PAT (Plan Alimentation Territorial) avec la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.
Monsieur le Maire propose de réactiver le projet des casiers de vente connectés. Le projet sera associé à la station-service. Il demande aux conseillers de commencer à réfléchir aux producteurs locaux qui pourraient être intéressés par ce service.
- Suite à l'Assemblée Général du tennis, Monsieur DUPONT informe que l'association souhaiterait avoir une clé supplémentaire du gymnase et que les portes d'accès au cours de tennis sont abimées.
- Mme MERLET lance un appel afin de motiver des personnes à adhérer au comité des fêtes.
- Monsieur GAUTHIER informe que le prochain spectacle de l'association NACEL aura lieu samedi 24 octobre et qu'il aurait besoin d'un ou deux bénévoles.
Pour l'année prochaine, le spectacle est prévu le 9 septembre 2022.

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h25

Secrétaire de séance
Beatrice KERGOURLAY